



## SOUFFRANCE AU TRAVAIL

### L'ombre d'une 2<sup>ème</sup> crise sociale plane sur Orange

#### Une souffrance au travail inacceptable!

Le rapport de la Commission des Risques Professionnels et de Promotion de la Santé au Travail, présenté le 1<sup>er</sup> septembre au CSEC, souligne « la récurrence des alertes, ce qui fait craindre une forme de résignation des salariés qui ne voient pas d'améliorations malgré leurs remontées ; et dans le même temps, une forme d'habitude et de banalisation du mal-être des équipes, là où les termes de « surmenage », « burn-out » se font très souvent entendre et ne constituent plus des cas isolés. »



#### FOCom exige des actions concrètes immédiates

À la suite des 2 drames survenus en UI, une séance extraordinaire du CSE Central s'est tenue les 12 et 13 juillet. En séance, FOCom a interpellé la direction sur la situation sociale désastreuse à laquelle nous faisons face et exigé des engagements concrets et immédiats pour toutes les situations individuelles ou collectives de souffrance dont nous avons témoigné.

#### Nous avons obtenu de la direction les engagements suivants :

- Un état des lieux complet et une analyse de la politique de sous-traitance.
- Un réexamen de la nature et de la cadence des projets de transformation.
- Une actualisation des dispositifs de prévention pour vérifier et faire évoluer les dispositifs d'alerte et d'accompagnement des salariés.
- Une analyse de la charge de travail des Chargés d'Affaires en UI.
- Une mise en œuvre annuelle de l'enquête « Condition de Travail et Stress » sur les métiers/thèmes/unités identifiés par l'enquête triennale comme particulièrement à risque.
- Un point de focus réalisé dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Nous exigeons qu'Orange prenne la mesure des accompagnements nécessaires pour éviter de nouveaux drames et mette un terme à la souffrance au travail. Le verdict du procès en appel des ex-dirigeants de France Télécom sera rendu le 30 septembre et FOCom attend une confirmation de la condamnation qui fasse jurisprudence et impose l'arrêt des pratiques qui se poursuivent encore aujourd'hui, et ce malgré le jugement de 1<sup>re</sup> instance.

Vos représentants FOCom sont à vos côtés pour vous écouter, vous accompagner et vous défendre.

VOTRE DÉFENSE  
*notre engagement!*



J'adhère à FOCom en ligne

